

Les stages à l'ENSAE

La scolarité à l'ENSAE comporte plusieurs types de stages. Tous les stages doivent, conformément à la réglementation, être inscrits dans le cursus des élèves. Ils peuvent être effectués en France ou à l'étranger.

Cycle ingénieur

En fin de 1^{ère} année (1A) : le stage d'ouverture

Le stage d'ouverture au monde professionnel, d'une durée minimale de 4 semaines (entre mi-juin et mi-septembre), n'a pas obligatoirement de finalité scientifique ou technique. S'il peut évidemment donner à l'élève la possibilité d'appliquer les techniques assimilées à l'école, son objectif principal est d'**expérimenter** et d'**apprendre** les contraintes de la vie au travail, d'**appréhender la complexité** des organisations professionnelles et de s'insérer harmonieusement dans leur fonctionnement. Le rapport et la soutenance sont articulés autour d'un bilan des observations effectuées durant le stage (organisation des missions, relations entre les acteurs, déroulement de la vie de l'entreprise).

En fin de 2^{ème} année (2A) : le stage d'application

Le stage d'application, d'une durée minimale de 10 semaines, se déroule entre la fin de la 2A et la rentrée en 3A (de mi-juin à début octobre).

Il s'agit pour les élèves de **mettre en pratique** les enseignements de mathématiques appliquées et d'économie des deux premières années du cycle ingénieur, en traitant de sujets relatifs à l'analyse des phénomènes économiques et financiers ou mettant en jeu les techniques de traitement de l'information et de modélisation statistique. Le sujet du stage est évalué a priori par la direction des études. Son **contenu scientifique et technique** est central.

L'année optionnelle de stages longs

Après la 2A, les élèves qui le souhaitent ont la possibilité d'effectuer une année de stages longs sous la forme de plusieurs stages (ou emplois) pour une durée de 12 mois cumulés. Ils interrompent alors leurs études pour **appliquer en entreprise** les connaissances acquises en 2A, puis reprennent leur cursus en 3A l'année suivante. Ils ont là l'occasion d'effectuer des stages de 6 mois en cours de cursus. Un des stages effectués au cours de cette année de stages longs doit permettre à l'élève de valider le stage d'application (cf. ci-dessus). Ce dispositif est optionnel.

En fin de 3^{ème} année (3A) : le stage de fin d'études

Le stage de fin d'études, d'une durée de 14 semaines à 6 mois, vise à appliquer les enseignements de 3A et à acquérir de l'expérience pour assurer la **transition vers l'emploi**. Il se déroule à partir de la mi-mai et se termine au plus tard fin novembre. Il peut commencer à temps partiel pendant les deux premiers semestres.

La dimension scientifique du stage de fin d'études peut être importante, mais ce stage peut également représenter pour l'élève un tremplin vers l'emploi et son contenu peut être moins technique.

Tout au long de la 3^{ème} année : le contrat de professionnalisation

L'organisation des études à l'ENSAE ParisTech permet aux élèves du cycle ingénieur d'effectuer leur 3A sous le régime du contrat de professionnalisation. Ce dernier est la plupart du temps conclu pour 1 an (de début octobre à fin septembre). La scolarité en 3A permet une période d'alternance hebdomadaire (3 jours de présence à l'école et 2 jours de présence en entreprise) de la rentrée (9 octobre 2017) jusqu'à la fin des examens (18 mai 2018), puis une période continue de présence en entreprise jusqu'à la fin du contrat. La période à temps plein en entreprise vaut stage de fin d'études et fait donc partie, à ce titre, de la formation délivrée : elle est indispensable à l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Pour la partie alternante hebdomadaire, le rythme de l'alternance prévoit, quelle que soit la voie choisie : mardi, mercredi et vendredi à l'école, lundi et jeudi en entreprise

Au cours de la 3^{ème} année : le stage mission

Les élèves de 3A ont la possibilité d'effectuer un ou deux stages dits « mission », à temps partiel, pour remplacer une matière optionnelle de leur voie de spécialisation. Le stage mission doit s'insérer dans les enseignements de l'école, son sujet doit être très précisément défini et il doit permettre à l'élève d'accroître ses connaissances académiques. Il représente 20 à 25 jours de travail en entreprise, sur un semestre, et donne lieu à la rédaction d'un rapport.

Mastères spécialisés

Le stage de fin d'études

Le stage de fin d'études des élèves de mastère spécialisé dure de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir de la mi-mai et se termine au plus tard fin novembre. Il peut commencer à temps partiel pendant les deux premiers semestres. Il a pour objectif de **mettre en application** les enseignements de l'école. Son contenu scientifique et technique est central (le sujet est validé par la direction des études).

Modalités pratiques

C'est l'élève qui est porteur de son projet de stage : il doit, après avoir trouvé un accord avec l'organisme d'accueil, solliciter l'école en suivant la procédure qui lui a été présentée. L'école prend ensuite contact, autant que de besoin, avec l'organisme d'accueil. Les stages peuvent être réalisés grâce à des conventions établies par l'école, ou, si l'organisme d'accueil le souhaite, par ce dernier.

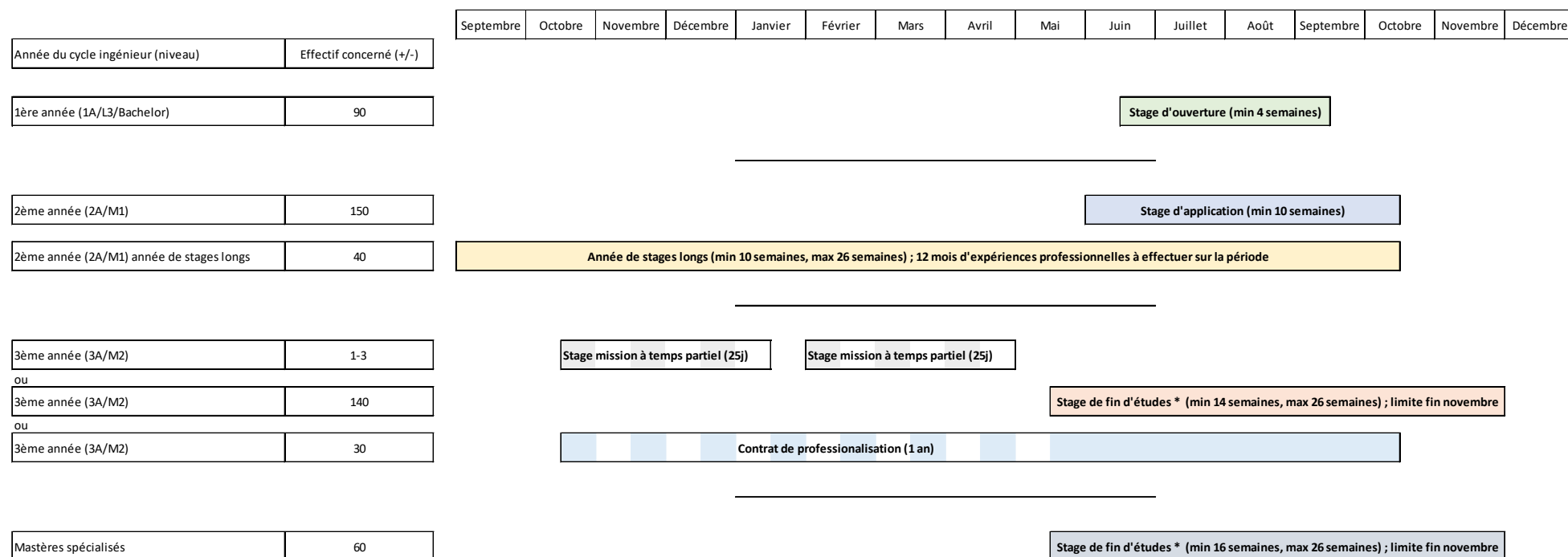
Possibilité est donnée également aux élèves de valider comme valant expérience de stage un **contrat de travail** (CDD, CDI, contrat de professionnalisation, VIE...) dès lors que ses principaux attributs respectent les attendus des stages inscrits dans le règlement de scolarité (contenu, durée, encadrement). Dans ce cas de figure, l'élève devra décider avec son employeur d'une mission de début de contrat qui se prêtera à la rédaction d'un rapport.

Lorsqu'elle est nécessaire, la **validation du contenu** du stage par la direction des études est organisée par le service des relations entreprises et des stages de l'école. C'est également l'école qui désigne le référent pédagogique de l'élève et organise les soutenances.

Les élèves se voient offrir un accès au **Career Center** de l'école qui propose des offres de stage et d'emploi, des événements professionnels et contient les ressources réglementaires nécessaires au bon déroulement des stages. Les entreprises ont également accès à cette plateforme pour déposer leurs offres via le site internet de l'école (ensae.fr, rubrique Entreprises/Proposer un stage).

Le service des relations entreprises et des stages reçoit les offres tout au long de l'année et est à la disposition des entreprises pour toute information complémentaire : stage@ensae.fr

ENSAE Paris Tech : calendrier des stages 2017-2018



Les périodes à temps partiel (stages ou contrat de professionalisation) s'effectuent sur un rythme 3 jours à l'école et 2 jours au sein de l'organisme d'accueil (le lundi et le jeudi). Le temps partiel n'est autorisé que lorsque le lieu de travail est situé en Ile-de-France

Toutes les périodes de stage peuvent être effectuées sous le régime du contrat de travail

* : peut être débuté à temps partiel (date de début libre)

Pour tout renseignement : stage@ensae.fr